

SAS A2S
Société par actions simplifiée
 au capital de 260 000 euros
Siège social : 255 Chemin de la Bastide
 34400 LUNEL
 RCS : MONTPELLIER 799 361 787)

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE en date du 31/12/2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
 le trente et un décembre, à quinze heures,
 les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur KRUPSKI Stéphane, Propriétaire de	13 000 actions
- Masdame DAUDE Sandrine Propriétaire de.....	13 000 actions
Soit un total :	26 000 actions.

Sur les 26 000 actions composant le capital social,
 Monsieur KRUPSKI Stéphane préside la réunion en sa qualité de président.

Il constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification de l'objet social et modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.




Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société à compter du 1^{er} janvier 2026, en société holding active et par voie de conséquence la modification corrélative de l'article 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 2 – Objet social

La société a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, la prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer, sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur KRUPSKI Stéphane, Président, et à tout porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer la parution légale et les dépôts nécessaires auprès du Greffe de Tarascon.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur KRUPSKI Stéphane,

Madame DAUDE Sandrine,

